

---

Lettre de Paré, ministre de l'Intérieur, transmettant les lettres de prêtrise du citoyen Domenger, de Grenoble, lors de la séance du 10 frimaire an II (30 novembre 1793)

Jules-François Paré

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Paré Jules-François. Lettre de Paré, ministre de l'Intérieur, transmettant les lettres de prêtrise du citoyen Domenger, de Grenoble, lors de la séance du 10 frimaire an II (30 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) pp. 378-379;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1912\\_num\\_80\\_1\\_39659\\_t1\\_0378\\_0000\\_8;](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39659_t1_0378_0000_8)

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

mais constamment dirigé par des principes révolutionnaires, j'ai vaincu les difficultés, et, en quelque sorte, forcé la nature d'obéir à la loi.

« Le comité de Salut public est instruit de mes premières opérations. J'ai déjà un très grand nombre de beaux chevaux; je compte en lever près de 2,000. Je réforme tous ceux qui, manquant des qualités qu'elle exige, sont impropres au service militaire. L'équipement commence à se compléter; l'armement est plus difficile, et le voisinage des armées épuise à la fois l'avoine des magasins publics, celle des particuliers, et celle que je ramasse en exécution de votre décret.

« Cependant je puis vous assurer que la République peut lancer bientôt sur tous ses ennemis la plus formidable cavalerie qu'on ait vue encore en Europe. Que l'Espagnol, battu sur tous les points, se console par de ridicules rodomontades; que l'Autrichien barbare dévaste encore quelques chaumières; le terme de leurs forfaits s'avance et l'heure de la vengeance va sonner; ils seront à leur tour poursuivis, dévastés, anéantis; des escadrons immenses, des légions intrépides vont courir les frapper jusque dans leurs derniers retranchements et les punir jusque dans leurs tombeaux.

« Ce ne sont point là des chimères; ces présages se réalisent; nos ressources se multiplient, la terre enfante de nouveaux guerriers, le patriotisme s'exalte et la raison publique nous mène à pas de géant vers l'entier affranchissement du peuple. Déjà je vous ai décrit ses premiers miracles; je vais vous dire aujourd'hui ceux qu'elle vient d'opérer encore sous nos yeux.

« Notre collègue Dartigoyte, par ses prédications civiques, avait électrisé tous les esprits, avait entraîné tous les cœurs. Je l'avais secondé de tous mes moyens dans cet apostolat philosophique; tout était préparé; le peuple était mûr. Le dernier jour de la 3<sup>e</sup> décade fut fixé pour célébrer à Auch la fête de la raison et l'abolition totale du fanatisme. Ce jour solennel arrivé, le peuple entier s'assembla sur un boulevard champêtre, et là, dans un banquet fraternel, fit éclater les premiers transports de sa joie.

« Ce repas lacédémonien s'achève et le peuple va parcourir l'enceinte de la ville; tous les signes fanatiques qu'il rencontre, il les arrache et les foule à ses pieds; mais ce n'était là que le prélude d'un élan plus sublime de sa raison, d'un acte plus imposant de sa puissance. De retour sur la place consacrée à la liberté, il s'assemble autour d'un bûcher couvert de titres féodaux et se fait amener dans un tombeau deux vierges à miracles, célèbres dans ce pays, les croix principales et les saints qui, naguère, recevaient l'encens des superstitieux. Alors l'enthousiasme civique éclate, le bûcher est allumé, et ces ridicules idoles y sont précipitées aux acclamations de ce peuple innombrable.

« Suppléez, s'il se peut, à l'impuissance de ma plume. Je ne puis vous décrire les transports, les élans de ce peuple sublime; je ne puis exprimer l'enthousiasme dont je fus saisi moi-même. Hommes, femmes, enfants, vieillards, tout était passionné pour la liberté, tout célébrait le retour de la raison et le triomphe de la nature.

« La carmagnole dura toute la nuit autour de

ce brasier philosophique qui consumait à la fois tant d'erreurs. Un bal très brillant fut ouvert à tout le monde, et cette journée à jamais mémorable fut terminée par des danses et des chants d'allégresse.

« Vive la République! ô mes collègues, et vive à jamais la raison!

« Je vous envoie la déclaration du citoyen Gaud, ci-devant prêtre et vraiment sans-culotte. Il abjure sa prêtrise et marche à l'ennemi. Il rend à la République une pension qu'elle lui faisait, et lui demande uniquement de lui réserver de cette pension 300 livres pour secourir son père et sa mère.

« Je vous prie d'accorder une mention honorable à sa conduite et d'accueillir favorablement sa demande (1). »

**La Société des sans-culottes de Marigny [MARIGNY] offre à la Convention nationale deux cavaliers montés et équipés, et invite les représentants du peuple à rester à leur poste.**

**Mention honorable, insertion au « Bulletin », renvoyé au ministre de la guerre (2).**

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (3).

La Société des sans-culottes de Marigny invite la Convention à rester à son poste jusqu'à la paix et offre deux cavaliers montés et équipés.

Mention honorable.

**Paré, ministre de l'intérieur, envoie les lettres de prêtrise du citoyen Domanget (Domenger), domicilié à Grenoble.**

**Insertion au « Bulletin », renvoyées au comité d'instruction publique (4).**

*Suit la lettre du ministre de l'intérieur (5).*

*Le ministre de l'intérieur, au citoyen Président de la Convention nationale.*

« Paris, ce 8 frimaire l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Je t'envoie les lettres de prêtrise (6) du citoyen Domenger, domicilié à Grenoble, que

(1) D'après le *Journal de Perlet* [n° 436 du 12 frimaire an II (lundi 2 décembre 1793), p. 9], et d'après les *Annales patriotiques et littéraires* [n° 334 du 11 frimaire an II (dimanche 1<sup>er</sup> décembre 1793), p. 1513, col. 1], la lecture de cette lettre fut accueillie par les plus vifs applaudissements.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 232.

(3) *Bulletin de la Convention*, du 10<sup>e</sup> jour de la 1<sup>re</sup> décade du 3<sup>e</sup> mois de l'an II (samedi 30 novembre 1793).

(4) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 239.

(5) *Archives nationales*, carton F<sup>10</sup> 878, dossier Domenger.

(6) Nous n'avons pas pu retrouver ces lettres.

l'exercice de la fourberie a toujours, dit-il, révolté.

« PARÉ. »

**Le comité de surveillance révolutionnaire de Belfort rend compte de ses travaux.**

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

*Suit l'envoi du procès-verbal des opérations de la Commission révolutionnaire de Belfort (2).*

*Le comité de surveillance révolutionnaire de Belfort, au citoyen Président de la Convention nationale.*

« Belfort, le 4 frimaire, l'an II.

« Nous t'envoyons ci-joint le procès-verbal des opérations de la commission révolutionnaire de notre commune.

« Tu apprendras sans doute avec satisfaction, ainsi que tes collègues, que tous les signes publics du fanatisme et de la superstition ont subi le sort que les démons du midi ont fait et font encore subir à tant de créatures vivantes. Saints, saintes, crucifix, confessionaux, tableaux et emblèmes du despotisme et de la fourberie cléricale se sont levés en masse pour faire un autodafé à la Raison. Nous espérons que nos campagnes imiteront bientôt cet exemple. Dépêchez-vous, dignes Montagnards, de mettre en fuite les suppôts de Rome par le seul moyen efficace : le jeûne et la faim. Ce genre de démons ne peut être détruit d'une autre manière.

« LAVIE, vice-président; GUY, secrétaire. »

*Procès-verbal (3).*

*Extrait des minutes de la Commission révolutionnaire de Belfort.*

Ce jourd'hui 30 brumaire, l'an II de la République française, une et indivisible, les citoyens Delatre, député de la Société populaire de Metz, Nautille, député de la Société populaire de Pont-à-Mousson, Raden, député de celle de Lunéville, Mange, député de celle de Phalsbourg, se sont présentés au comité de surveillance établi en cette ville, et, après l'exhibition faite des pouvoirs à eux conférés tant par leurs Sociétés respectives que par les représentants du peuple Lacoste et Mallarmé, ils ont invité le comité de se réunir avec eux dans la séance de la Société populaire de cette ville, extraordinairement convoquée au son de la caisse. Là, après avoir présenté aux yeux des citoyens réunis la nécessité d'envoyer à l'armée du Rhin des sans-culottes de bonne

volonté pour concourir, avec les citoyens de Metz, Pont-à-Mousson, Lunéville, Nancy et Strasbourg à chasser du territoire français les brigands qui le souillent de leur présence et à assurer pour jamais le triomphe de la liberté dans les départements des Haut et Bas-Rhin, et en outre à assurer l'existence des épouses et des enfants de ceux qui voleraient à la frontière, par des taxes révolutionnaires sur les riches égoïstes, aristocrates ou modérés, ces commissaires ont donné une nouvelle communication de leurs pouvoirs, ils ont demandé qu'à l'instar ce qui s'est fait avec les départements de la Meurthe et de la Moselle, la Société et les autorités constituées réunissent leurs efforts aux leurs pour lever, dans le délai le plus prompt, une troupe d'élite composée de citoyens de bonne volonté, et que les frais de leur habillement et équipement, ainsi que la subsistance de leurs épouses et de leurs enfants, soient assurés sur les caisses des riches égoïstes, aristocrates ou modérés, sur lesquels il serait, dans les vingt-quatre heures, délivré des mandats révolutionnaires par une Commission prise dans le sein de la Société qui s'adjoindrait au comité de surveillance actuellement existant.

La Société ayant applaudi avec transport cette double proposition, a pensé devoir ajourner jusqu'au lendemain, deux heures après-midi, la première, par la raison que la masse du peuple se trouvant réunie dans un local plus vaste, son dévouement serait plus étendu à la vue des circonstances qui lui seraient développées.

Et délibérant à l'instant sur la seconde, a nommé pour commissaires révolutionnaires : Casimir Antoine, Antoine Moge, Libre Metrot fils, Raymond Marcou, Jean La Panette, Claude-François Desacoreux, Grenieu l'aîné, Petit, tailleur, Louis Bletry, Gatet, procureur de la commune, et Renard, lesquels réunis au comité de surveillance, ont rédigé le présent procès-verbal en présence des députés de la Meurthe et de la Moselle, qui l'ont signé avec tous les membres de ladite Commission révolutionnaire.

*(Suivent les signatures.)*

Et de suite la Commission a procédé à l'opération pour laquelle elle est assemblée et a imposé :

Le citoyen Ugonin à.....	10.000 liv.
Paulin.....	700
Guy, ci-devant major.....	1.400
Brassigny.....	700
Vieillard.....	10.000
Veuve Clerc.....	350
Veuve Bene.....	2.000
Jean-Pierre Kellen.....	3.500
Genty, à Langres.....	10.000
Comte, exécuteur de la justice.	1.400
M. Thomas.....	2.800
Adam l'aîné.....	20
Antoine, marguillier.....	3
La veuve Carle.....	3.500
Py l'aîné.....	3
Py le jeune.....	3
Les demoiselles Laporte, sur le marché.....	400
Boulangier.....	70

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 240.

(2) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 830.

(3) *Ibid.*